

Dans les fédérations suisses

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **18 (1926)**

Heft 12

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

rectives qui s'imposent en vue d'intervenir dans la vie économique. Particulièrement intéressante est également la grande enquête économique actuellement en cours sur « les conditions de la production et de la vente dans l'économie allemande » et qui doit fournir une documentation capable de développer activement l'économie allemande.

La Suisse est un petit pays. Mais, elle doit d'autant plus suivre avec attention les mesures prises par d'autres Etats pour améliorer leur économie et de faire tout son possible pour maintenir à l'économie suisse la place qu'elle s'est acquise sur le marché mondial. Ce souci ne peut être laissé, comme nous l'avons déjà dit, à l'initiative privée, car il se pourrait que celle-ci n'ait aucun intérêt à promouvoir la force productive de la Suisse. Il lui est parfois plus avantageux de transférer son entreprise en un endroit offrant des conditions plus favorables; l'émigration incessante de l'industrie suisse le prouve. Seul l'Etat est en mesure d'envisager ce qui peut être fait pour maintenir et développer notre économie et seul aussi il pourra exécuter ce qui s'imposera dans cette voie. Il ne peut évidemment s'agir d'une simple imitation de dispositions prises à l'étranger, mais les mesures à prendre en Suisse doivent être adéquates aux besoins spéciaux de notre économie. Mais nous avons la ferme conviction que les autorités de notre pays ne peuvent rester inactives devant la nouvelle orientation de l'économie mondiale, mais qu'elles doivent faire appel à toutes les forces disponibles dans ce domaine pour étudier à fond la nouvelle situation et les conséquences qui en découlent pour l'économie suisse. Nous croyons aussi qu'il sera possible, malgré les divergences d'opinion de nos divers milieux, de faire en commun des constatations relatives à notre économie publique, qui seront de nature à servir de direction à l'Etat et aux groupes intéressés dans la politique économique de l'avenir.

Partant de ces considérations, nous vous prions d'examiner:

1. Ce qui peut être fait pour améliorer notre statistique économique et notamment notre statistique sur la marche des affaires en vue de la rendre utile à toute l'économie.
2. Si vous n'estimez pas qu'il serait utile d'instituer dans notre pays, avec la collaboration de représentants de l'Etat, de la science et de groupements intéressés, une enquête sur les bases, les conditions d'existence et les possibilités de développement de l'économie suisse, telles qu'elles ressortent de la situation économique et politique actuelle à l'étranger et en Suisse.

Nous renonçons à donner pour le moment des propositions détaillées. Nous nous permettons d'ajouter que de telles enquêtes économiques devraient s'étendre naturellement en premier lieu aux industries d'exportation menacées, mais également aux autres branches de l'industrie, ainsi qu'à l'agriculture et au commerce. Il serait, par exemple, d'un grand intérêt d'examiner à fond le problème des majorations dans le commerce ainsi que toute l'organisation du commerce interne, il en a d'ailleurs été question à plus d'une reprise dans les milieux officiels. Une telle commission d'enquête pourrait aussi avoir pour tâche de rechercher si les reproches du commerce privé concernant les impôts d'Etat et de commune sont fondés. Toutes ces questions sont d'une si grande portée que les dépenses qui résulteraient de ces enquêtes seraient compensées et au delà par les grands avantages qui en découleraient.

Nous espérons que vous voudrez bien soumettre les questions soulevées dans la présente requête à un sérieux examen. Nous serions particulièrement heureux de voir ces problèmes soumis à la discussion d'une con-

férence de représentants des principaux milieux économiques.

Nous restons évidemment à votre entière disposition pour vous donner des renseignements plus détaillés sur les propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre.

Avec haute considération.

Pour l'Union syndicale suisse,

Le président:

Le secrétaire:



Avis aux lecteurs

Dès le 1^{er} janvier 1927, la *Revue syndicale* paraîtra en un format plus réduit et sous forme de brochure avec couverture. Le montant de l'abonnement est également modifié. Les membres d'une organisation syndicale bénéficieront **d'un abonnement de faveur** à fr. 3 par an (port compris). *Pour les non-syndiqués il sera dorénavant de fr. 6.—*

Cet abonnement doit permettre de répandre davantage notre périodique dans les milieux ouvriers et contribuer à leur éducation syndicale et économique. Nous invitons nos lecteurs et tout particulièrement les militants de nos syndicats à nous aider à faire connaître la « *Revue syndicale* » en nous communiquant des adresses de personnes à qui nous pourrions faire parvenir des numéros à l'essai.

La rédaction de la « *Revue syndicale* ».



Dans les fédérations suisses

Ouvriers à domicile. L'assemblée ordinaire des délégués de la Fédération des ouvriers à domicile eut lieu le 7 novembre, au bâtiment de la société, à St-Gall. Sa fréquentation fut bonne.

Le rapport et les comptes des exercices 1924 et 1925 furent adoptés à l'unanimité. Le secrétaire Keller rapporta ensuite sur les efforts de l'Union syndicale suisse pour la centralisation des caisses de chômage syndicales. L'idée fut en général accueillie favorablement, et une proposition Tobler, recommandant aux organisations affiliées à la Fédération des ouvriers à domicile d'examiner soigneusement la question, fut acceptée.

L'assemblée des délégués s'occupa ensuite de la prévoyance concernant les membres âgés, invalides et nécessiteux. Il fut rendu attentif à différentes institutions existantes et donné connaissance des expériences faites par celles-ci. L'urgente nécessité de créer une assurance-vieillesse et survivants ressortit avec une clarté effrayante des cas cités par les délégués.

Cheminots. La jolie petite ville tessinoise devenue célèbre par la conférence internationale de la paix qui y siégea il y a juste une année et dont le ministre Briand disait qu'elle était trop belle pour y travailler, cachait cependant des souffrances qui viennent de se révéler brusquement à l'attention publique sous forme d'une grève des cheminots. Dans cette nature féérique les employés des chemins de fer régionaux devaient vivre avec des salaires de 150 à 200 fr. et pourtant l'on sait ce que la vie est chère dans les stations d'étrangers. Depuis bientôt deux ans ce personnel était leurré de promesses jamais tenues. Quand soudain la grève éclata. Elle fut rapide et complète, car le personnel était syndiqué depuis le premier employé supérieur jusqu'au dernier, dans la Fédération suisse des cheminots. Comme la grève était dirigée contre la com-

pagnie privée et non contre le public, la fédération ouvrière loua toutes les automobiles des garages de la ville pour créer un service de voyageurs de Locarno à la frontière italienne, d'où la ligne continue par le Centovalli jusqu'à Domodossola.

Quand la direction des chemins de fer voulut s'assurer des automobiles, elles venaient d'être louées par ses employés grévistes. Pour se venger elle empêcha les bateaux italiens du Lac Majeur, ces bateaux lui appartenant également. Ce fut peine perdue. Après quelques jours de grève, le personnel obtint, grâce à sa belle solidarité, une brillante victoire. Les traitements sont augmentés avec effet rétroactif depuis le 1er janvier 1926. Une caisse de pensio est mise en vigueur depuis le 1er janvier 1927, etc.

Le personnel italien qui n'est pas organisé avec les cheminots suisses et qui voulut sur l'ordre de la direction, franchir la frontière pour venir assurer les services sur territoire suisse, s'est vu opposer un refus catégorique de la part du gouvernement du canton du Tessin.

Nous félicitons le personnel et la direction de la S. E. V. L'opinion publique n'a cessé d'être avec le personnel durant tout le conflit.

Chapeliers. La section de Genève qui, à la suite de divergences de vues avait quitté la fédération suisse des chapeliers a rejoint celle-ci depuis quelque temps, grâce aux efforts du comité directeur de la fédération internationale des chapeliers. Des dispositions ont été prises pour le bon fonctionnement de la fédération.



Dans les autres organisations

Société suisse des commerçants. Dans un rapport d'une centaine de pages, la Société suisse des commerçants renseigne sur son activité durant l'année 1925. Il n'est pas survenu de grand changement dans l'effectif des membres. Comme dans toutes les organisations d'employés, la faculté de développement se trouve restreinte par suite des mauvaises conditions du marché du travail. Au commencement du mois de février 1926, 111 sections avec 23,809 membres étaient affiliées à la S. S. C. contre 110 sections avec 23,690 membres à la même époque de l'année précédente.

Les questions politico-économiques et politico-sociales occupèrent abondamment les différentes instances de la société. Il fut fait tous les efforts possibles pour gagner à l'organisation les apprentis de commerce. Dix sections appartiennent maintenant à l'Union suisse des groupements d'aspirants. Le comité central s'occupa en outre de la formation professionnelle, de la lutte contre l'affluence de personnes non qualifiées dans les professions commerciales, des possibilités d'émigration pour jeunes commerçants, etc. La question du secours aux vieux employés fit également l'objet d'une étude approfondie.

A côté des questions purement professionnelles, les instances de la S. S. C. s'occupèrent également de questions de nature générale, telles que la protection des consommateurs, la protection des locataires, bureau de placement, assurance-chômage, etc. Toutes les fois que l'intérêt général des employés fut en jeu dans ces questions, il fut pris position d'un commun accord avec les instances de la Fédération suisse des employés (F. S. E.).

L'organe central de la S. S. C., le *Journal suisse des commerçants*, comptait 24,487 abonnés au commencement de février 1926. 4500 membres appartiennent à la caisse de maladie de la S. S. C. Il fut versé durant l'année de gestion en secours de maladie et au décès une somme de fr. 116,800.

Les comptes annuels de la caisse centrale bouclent par un excédent de recettes de fr. 2039 sur un chiffre de recettes totales de fr. 202,382 (dont fr. 120,172 proviennent des cotisations des membres). La caisse de chômage versa fr. 23,966 en secours de chômage. Des tableaux instructifs sur la situation et l'activité des différentes sections sont annexés au rapport.

Le congrès du parti socialiste suisse. Le parti socialiste suisse a tenu son congrès annuel les 6 et 7 novembre 1926 à la Maison du Peuple de Berne. La participation fut particulièrement forte: 353 délégués, dont 275 venant des sections, les autres mandats émanant du comité directeur, comité central et fraction au Conseil national.

Le rapport annuel ainsi que les comptes pour 1925 furent adoptés de même qu'un rapport de la fraction socialiste au parlement. A cette occasion, le congrès adopta une résolution de protestation contre les excitations bourgeoises au sujet de l'élection de Robert Grimm à la présidence du Conseil national.

La proposition de créer un secrétariat féminin dans l'intention d'intensifier la propagande parmi les femmes fut repoussée sous cette forme; par contre, le congrès décida d'augmenter la subvention accordée jusqu'ici à l'organisation féminine.

Le congrès adopta à l'unanimité une résolution invitant la classe ouvrière à voter en faveur du *monopole du blé*. Après avoir liquidé quelques propositions des sections, le congrès aborda le *problème militaire*. Deux points de vue s'affrontèrent: La majorité du comité central voulant engager la lutte antimilitariste par une action commune du parti et de l'Union syndicale; la minorité désirant intensifier la propagande antimilitariste par la création d'un secrétariat spécial englobant non seulement les deux organisations susnommées, mais encore le centre d'action contre la guerre. Malheureusement, cette question n'a pas été traitée par le congrès avec objectivité et les partisans de la majorité firent adopter leur résolution par 205 voix contre 90.

Le congrès approuva ensuite l'attitude de la fraction socialiste aux Chambres fédérales dans la question de la loi sur les traitements et protesta contre la suppression du droit de coalition décrété par la majorité bourgeoise au parlement.

Le débat sur l'entrée dans l'Internationale fut des plus animés. La majorité du comité central proposait l'entrée en la motivant de considérations affirmant que le parti maintenait son point de vue révolutionnaire et justifiait la dictature. Une minorité du comité central proposait également l'entrée, mais avec des motifs à l'appui répondant mieux à la situation de fait existant dans l'activité quotidienne du parti. Une deuxième minorité demandait l'entrée pure et simple sans l'accompagner d'autres raisons. Ces deux minorités s'affirmaient l'une et l'autre contre la violence et la dictature et pour le respect des principes démocratiques. Enfin, une troisième minorité était opposée à l'entrée dans l'Internationale; elle estimait que le socialisme des membres de l'Internationale socialiste n'était pas assez pur.

Comme il fallait s'y attendre, le point de vue de la majorité l'emporta; l'entrée fut votée, en principe, par 249 voix contre 71. Puis, le texte de la majorité du comité central réunit 190 voix contre 101 allant aux deux minorités favorables à l'entrée. Ces deux minorités avaient convenu, avant le vote, de compter leurs voix sur la proposition d'entrée pure et simple sans aucun commentaire.

Le congrès accepta à l'unanimité une résolution contre le fascisme; une collecte en faveur d'un fonds Matteoti donna 380 fr. Il fut décidé, en outre, que le parti laisserait à chacun de ses membres la liberté de vote concernant la loi sur les automobiles.